



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E167268

VALABLE JUSQU'AU 05/10/2023

ÉDITÉ LE 01/08/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/02/2017

Forme juridique : SAS

Capital : 35 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC

Siret : 825 399 314 00012

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 10211360

Assurance Responsabilité Travaux : AREAS 03511631Q

Assurance Responsabilité Civile : AREAS 03511631Q

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : TECHNIC CHAUD FROID ENERGIE

143 RUE DU PORT
26240 LAVEYRON

Téléphone : 04 75 23 15 14

Fax : 04 75 23 36 79

Portable :

Site Internet : www.tcfe.fr

E-mail : tchauffage26@orange.fr

Responsabilité légale : GUIRAL SÉBASTIEN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	06/10/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/10/2021
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	06/10/2021
5312 PROB	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	06/10/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/10/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/10/2021
o Ventilation mécanique	06/10/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.